

ARRÊTÉ N° 2025-15
PORTANT COMPOSITION DU JURY D'ADMISSIONS PARALLELES SUR MENTION TRES BIEN
POUR L'ENTRE EN 1^{ERE} ANNEE DU DIPLOME VALANT GRADE MASTER DE SCIENCES PO
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
2025-2026

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la convention en date du 15 octobre 2024 pour l'organisation de l'admission en 1^{ère} année entre les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le jury d'admissions parallèles sur mention très bien pour l'entrée en 1^{ère} année du diplôme valant grade master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Emmanuel Blanchard, Directeur de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, Professeur des universités

Membre du jury :

Madame Nathalie Coste trin-Dinh, directrice des études 1^{er} cycle, Professeure agrégée
Monsieur Michel Delattre, Chargé de mission démocratisation

Article 2 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Saint-Germain-en-Laye, le 15 juillet 2025

Emmanuel BLANCHARD

Directeur